

## **Informations brèves du CJB (séance du 28 août 2013)**

*La Neuveville, le 30 août 2013*

### **Budget culturel 2014**

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a établi son budget culturel pour l'année 2014. Il prévoit un montant de 1'671'000 pour les institutions, soit une légère augmentation de 40'000 francs. En ce qui concerne le soutien aux projets, le CJB s'attend à bénéficier d'un montant total similaire aux dernières années, voire légèrement supérieur en fonction des résultats de la loterie Swisslos, c'est-à-dire environ 530'000 francs. Le soutien aux institutions et manifestations d'importance locale n'est pas remis en question en 2014. Les éventuelles décisions dans ce domaine ne seront effectives qu'à partir de 2016, date de mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles.

### **Prix du CJB**

Le CJB a révisé son règlement du prix afin de modifier la composition du jury, qui passe de 6 à 7 personnes. Cette commission jusqu'ici composée de 3 spécialistes et de 3 membres du CJB sera désormais formée de 6 spécialistes des disciplines reconnues par le concept culturel. La présidence restera attribuée à un membre de la section Culture nommé en sus. Les autres personnes seront désignées sur proposition de la Commission francophone chargée des affaires culturelles générales.

### **Atelier de Bruxelles**

Le CJB a approuvé la convention 2014-2018 relative au partenariat de l'Arc jurassien pour l'attribution d'un atelier d'artistes à Bruxelles. Le CJB disposera à nouveau de deux périodes de six mois durant la prochaine législature : de septembre 2016 à février 2016 et de mars à août 2018. Le CJB collabore pour offrir cette prestation avec plusieurs villes de l'Arc jurassien, le canton du Jura et une fondation biennoise.

### **Journée suisse de sport scolaire**

Suite aux bons résultats enregistrés par les équipes bernoises lors des journées interjurassiennes de sport scolaire, plusieurs d'entre elles ont été qualifiées pour la journée nationale 2013. Un accord a été conclu avec le canton du Jura afin que le CJB prenne désormais en charge les frais occasionnés par les sélections provenant d'écoles du Jura bernois et de Bienne romande.

**Adresse du secrétariat :**

Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE  
Tél. 032 493 70 73 Fax 032 493 70 74  
info.cjb@sta.be.ch

### **Mariages décentralisés**

Le CJB a demandé la Direction de la police et des affaires militaires (POM) de mettre en attente une proposition de partager entre la Neuveville et Moutier les possibilités d'organiser des mariages décentralisés dans le Jura bernois. Actuellement, seule la commune de La Neuveville offre cette possibilité, alors que les autres cérémonies ont obligatoirement lieu au siège de l'état civil du Jura bernois à Courtelary. Invités à discuter de cette proposition, les députés-maires des deux communes ont en effet informé le CJB qu'ils entendaient préalablement intervenir en commun au Grand Conseil sur cette question.

### **Autres dossiers**

Dans sa séance du 28 août 2013, le CJB a également :

- pris connaissance, sans commentaire particulier, d'un projet de révision de l'ordonnance sur les forêts ;
- pris acte des explications de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) au sujet de la fermeture d'un bureau de l'office des eaux et déchets à Moutier ;
- écrit à la TTE au sujet des locaux de la filière santé-social du Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff), qui doit déménager de la Route de Sonvilier à la Rue de la Clef à Saint-Imier

## **Annexe**

- Règlement du Prix culturel du CJB

## **Informations**

Secrétariat général du CJB : 032 493 70 73